

Sujet : 20231026_DM_avis np dossier AE_MOURMELON-LE-GRAND_projet centrale photovoltaïque_société EDF

De : GAND Géraldine (par AdER) <geraldine.gand@culture.gouv.fr>

Date : 26/10/2023 à 11:34

Pour : "ddt-se-penv@marne.gouv.fr" <ddt-se-penv@marne.gouv.fr>

Copie à : MORIZE Dominique <dominique.morize@culture.gouv.fr>

Bonjour,

Le service régional de l'archéologie vous informe que le dossier en objet ne sera assorti d'aucune prescription en matière d'archéologie.

Il convient de rappeler au pétitionnaire que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie doit être déclarée immédiatement au maire de la commune, qui doit le transmettre sans délai au Préfet et ce conformément à l'article L. 531-14 du Code du patrimoine.

Cordialement,

Géraldine GAND

Assistante administrative

DRAC GRAND EST – Service Régional de l'Archéologie

3 Faubourg Saint Antoine – 51000 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 03.26.70.63.31

Mail : geraldine.gand@culture.gouv.fr